



Réunion du Conseil

18 juin 2015

Centre Administratif
Salle des Conseils (1^{er} étage)
1, parc de l'Etoile
67 076 STRASBOURG

14h30 – 15h50

Compte-rendu de réunion

Présents:

Mme Jeanne BARSEGHIAN, M. Jacques BAUR, M. Christian RIGUET (représentant de M. Stéphane BOUILLON), Mme Nicole DREYER, M. Jean-Baptiste GERNET, M. Éric KLETHI, M. Théo KLUMPP, Mme Brigitte LENTZ-KIEHL, Mme Séverine MAGDELAINE, M. Jean-Baptiste MATHIEU, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. Roland RIES, M. René SCHAAL, M. Éric SCHULTZ, Mme Anne-Catherine WEBER, M. Jean-Marc WILLER, Herr Matthias BRAUN, Herr Hermann BURGER, Herr Dr. Walter CAROLI, Herr Thorsten ERNY, Frau Dorothee GRANDERATH, Herr Willy KEHRET, Herr Jürgen OßWALD, Herr Dr. Günther PETRY, Herr Hector SALA, Herr Frank SCHERER, Frau Edith SCHREINER, Frau Sonja SCHUCHTER, Herr Dr. Claus-Dieter SEUFERT, Herr Toni VETRANO, Herr Michael WELSCHE, Herr Willi WUNSCH

Excusés :

M. Gérard BOUQUET, M. Alexandre FELTZ, Mme Camille GANGLOFF, M. Robert HERRMANN, Mme Fabienne KELLER, M. Céleste KREYER, M. Pierre PERRIN, M. Denis SCHULTZ, Herr Dr. Karlheinz BAYER, Herr Dr. Karl-Heinz DEBACHER, Herr Jürgen GIEßLER, Herr Bruno METZ, Herr Dr. Wolfgang G. MÜLLER, Herr Klaus MUTTACH, Frau Eveline SEEBERGER.

Absents :

M. Pascal MANGIN, Herr Klaus JEHLE, Herr Alexander SCHRÖDER

1. Mot de bienvenue du Président

M. RIES, président du GECT, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

Il rappelle le programme du jour. Le Conseil de 14h30 à 15h50, suivi d'un Bureau extraordinaire de 15h50 à 16h00 afin de valider des profils de postes et enfin un séminaire stratégique (1ère partie) de 16h00 à 18h30.

Cette première partie du séminaire a pour objectif de faire un bilan des activités de l'Eurodistrict et de définir trois à cinq lignes de force pour l'avenir. Ces lignes de force qui ressortiront de cette première partie du séminaire représenteront une base de réflexion pour la seconde partie, qui pourrait se dérouler à l'automne.

Présentation de la nouvelle Secrétaire Générale

M. RIES accueille la nouvelle Secrétaire Générale Mme Anika KLAFFKE qui a pris ses fonctions le 01.06.2015 pour les 3 prochaines années. Il informe que Mme KLAFFKE a déjà été observatrice lors du Bureau du 21.05.2015.

M. RIES demande à Mme KLAFFKE de se présenter rapidement.

Mme KLAFFKE remercie Monsieur le Président et prend la parole afin de présenter son parcours professionnel.

1.1. Constatation du Quorum

Au vu de la feuille des présences signée M. RIES déclare que le quorum est établi et ouvre officiellement la séance du Conseil.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Le président propose d'adopter l'ordre du jour qui a été communiqué et d'examiner le point 5, « Fonctionnement du GECT », à huis clos.

Le Conseil donne son accord.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 2 mars 2015

Le compte rendu de la réunion du Conseil est approuvé à l'unanimité.

1.4. Vote du nouveau Bureau

M. RIES explique qu'après que l'élargissement de l'Eurodistrict a été rendu effectif par l'arrêté préfectoral du 5 février 2015 qui a modifié l'arrêté initial du 28 janvier 2010 portant création du Groupement Européen de Coopération Territoriale, le nouveau Conseil de l'Eurodistrict est désormais composé de 50 membres.

Lors de la dernière réunion du Conseil de l'Eurodistrict, le 2 mars 2015, le nouveau Conseil a fixé le nombre de membres du Bureau à 13, auxquels il convient d'ajouter les trois membres de droit qui sont le Président, le Vice-Président et le représentant de l'Etat Français, pour conserver une parité de 8 membres français et 8 membres allemands au sein du Bureau.

Lors du vote de la nouvelle composition du Bureau, il a été convenu que le 7ème membre allemand serait proposé au prochain Conseil par la partie allemande.

M. RIES donne la parole à M. SCHERER, Vice-Président, pour proposer le 7ème membre allemand.

M. Frank SCHERER, remercie M. RIES et propose Mme Sonja SCHUCHTER qui est membre du Conseil de l'Eurodistrict, en accord avec le côté allemand.

M. RIES précise que les statuts de l'Eurodistrict ne permettent que de voter l'ensemble du Bureau, et qu'il convient donc à présent d'élire un nouveau Bureau.

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, cette procédure nécessite un scrutin à bulletin secret et la constitution en séance de listes en respectant une alternance français / allemand. Toutefois, M. RIES propose d'opter pour un vote à main levée sur la base des anciens membres du Bureau élus lors du dernier Conseil de l'Eurodistrict (2 mars 2015) en ajoutant le nouveau membre proposé par Monsieur Scherer.

Le Conseil donne son accord.

M. RIES nomme les candidats pour composer le Bureau :

Pour les membres français :

- Monsieur Robert HERRMANN
- Madame Nawel RAFIK-ELMRINI
- Monsieur Eric SCHULTZ
- Monsieur René SCHAAL
- Monsieur Jean-Baptiste GERNET
- Monsieur Jean-Marc WILLER

Pour les membres allemands :

- Herr Matthias BRAUN
- Herr Bruno METZ
- Herr Dr. Wolfgang. G. MÜLLER
- Herr Klaus MUTTACH
- Frau Edith SCHREINER
- Herr Toni VETRANO
- Frau Sonja SCHUCHTER

Les membres de droit sont :

- Le représentant de l'Etat français, le Préfet Stéphane BOUILLON
- Le Président de l'Eurodistrict, Roland RIES
- Le Vice-Président, Frank SCHERER

Les candidats sont élus à l'unanimité.

2. Rapport du Président

2. 1. Demandes de subvention petits projets

M. RIES rappelle que les subventions inférieures à 5.000€ sont soumises à la décision du Président et qu'il est chargé d'en informer le Conseil. Un tableau des subventions accordées depuis la dernière séance du Conseil (le 2 mars 2015) a été transmis dans les dossiers pour information. Il fait état de 4 projets.

Aucune observation de la part des membres du Conseil.

3. Points politiques

3.1. La nouvelle réforme scolaire française

M. RIES informe que la situation suite à la nouvelle réforme des collèges qui pèse sur l'enseignement de l'allemand en classe bilingue était inquiétante.

Il a adressé un courrier à Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre française de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour attirer son attention sur les risques impliqués par la réforme sur l'apprentissage de l'allemand dans notre région frontalière. Il a insisté sur la nécessité de développer le bilinguisme d'une part et le bilingue d'autre part, notamment pour favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes de la région.

Lors du Bureau du 21 mai 2015, M. SCHERER a proposé que l'Eurodistrict adopte une résolution pour appuyer cette dernière. Ils ont convenu qu'une telle résolution pourrait être prise dans le cas où la situation ne serait pas réglée d'ici la prochaine séance du Conseil de l'Eurodistrict (séance de ce jour).

Depuis, la Ministre est venue à Strasbourg et a également répondu par courrier, qui se trouve devant chaque membre du Conseil.

L'adoption d'une résolution n'est donc plus nécessaire.

4. Demande de subvention

4.1. Demande de subvention du Centre Européen de Consommation pour le projet « IT-School »

M. RIES indique qu'il s'agit d'un projet présenté par le Centre Européen de la Consommation (CEC) dans le cadre du futur programme INTERREG V. Il fait suite à un premier projet qui a été mené de 2012 à 2015 dénommé « Jeunes Consom'acteurs dans le Rhin Supérieur » et qui arrive à son terme le 30 juin 2015. L'Eurodistrict les avait soutenus à hauteur de 25.000€ sur un montant global de 282.000€, (soit 8%) répartis sur trois ans.

Le CEC prévoit donc un nouveau projet pour les 3 ans à venir dont le titre est « IT-SCHOOL » et sollicite à nouveau la participation de l'Eurodistrict à une hauteur plus importante : 44.000€ sur un montant global de 587.200€ (soit 7,5%).

M. RIES propose de procéder au vote.

La subvention est accordée à hauteur de 44.000€ à l'unanimité.

4.2. Le stand de l'Eurodistrict au Salon MIPIM 2016

M. RIES indique que La « Wirtschaftsregion Offenburg/Ortenau » (WRO) sollicite une subvention de 20.000 € pour la participation au MIPIM à Cannes en 2016.

L'Eurodistrict participe aux salons MIPIM et EXPO REAL depuis 2011 conformément à la décision du Conseil. Un financement sur trois ans a doté le projet d'un caractère pérenne.

Jusqu'à présent la subvention accordée était de de 30.000€ pour la participation aux deux salons (l'EXPO REAL à Munich et MIPIM à Cannes). La majeure partie de la subvention avait été utilisée pour l'EXPO REAL où un stand Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avait été créé.

Au MIPIM à Cannes, il s'agissait d'une présentation de l'Eurodistrict sur le stand de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Mulhouse.

Monsieur SCHERER qui a visité l'édition 2015 a fait part de son souhait d'augmenter la subvention pour l'édition 2016 du MIPIM où il est prévu de faire un stand de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau comme à l'EXPO REAL de Munich (*Courrier à R. HERRMANN*).

M. RIES donne la parole à M. SCHERER pour plus de précisions.

M. SCHERER précise qu'il était visiteur au MIPIM de Cannes 2015 dans l'attente de voir une présentation de la région économique Eurodistrict Strasbourg-Ortenau comme c'est le cas à Munich. Les impressions qu'il a gagnées au salon EXPO REAL à Munich étaient toujours très positives. Il s'attendait un peu à la même chose en allant à Cannes mais il ne se rendait pas compte que le financement était de 25.000€ pour EXPO REAL et seulement de 5 000 € pour Cannes. Il est convaincu qu'il faut un stand unique afin de représenter cette région économique commune comme à EXPO REAL.

Une subvention de 20.000 € permet une représentation équivalente de l'Eurodistrict sur les deux salons, avec un budget de 25.000 € chacun.

M. RIES précise qu'il s'agit d'un parallélisme des formes entre EXPO REAL et MIPIM qui lui paraît raisonnable. Il se demande s'il y a un ou deux stands à EXPO REAL?

M. SCHERER indique qu'il s'agit d'un stand commun et d'une présentation de l'espace économique Strasbourg-Ortenau.

M. RIES en conclut qu'il faudrait arriver à faire qu'un seul stand au MIPIM, car il n'y avait pour l'instant qu'un stand Eurométropole, avec un logo Eurodistrict, en partenariat avec la ville de Mulhouse. L'idée étant de faire un stand unique Eurométropole et Eurodistrict.

Mme GRANDERATH soulève le fait qu'il s'agisse d'une demande faite pour 2016 et aimerait savoir s'il n'y a pas d'autres salons qui sont peut-être un peu plus adaptés à une présence commune. Elle se demande si le financement ne devrait pas encore être d'avantage accordé par le monde de l'entreprise et si l'Eurodistrict ne devrait pas se limiter à une somme un peu moins importante. D'après les résultats il ne s'agit pas d'un salon où des contrats vont être réalisés, mais d'une prise de contact. L'argent provient des citoyens de l'Ortenau et de l'Alsace et elle se demande si cet argent doit être utilisé pour un tel projet car ce qui est important est de générer un réseau et quelque chose de commun sur le territoire pour que les habitants sachent pourquoi ils donnent leur argent.

M. RIES souhaite préciser qu'en tant que territoire transfrontalier nous devrions aussi nous présenter à l'extérieur en tant que tel et de le promouvoir.

Il propose d'adopter la possibilité d'augmenter la subvention mais de discuter avec le président de l'Eurométropole des modalités concrètes pour éviter deux stands de l'Eurométropole.

Mme GRANDERATH indique qu'elle aurait du mal à adopter maintenant une proposition dont elle ne connaît pas exactement le contenu étant donné que la question d'un éventuel doublon du stand de l'Eurométropole persiste.

M.RIES propose de procéder au vote pour l'organisation d'un stand spécifique à l'Eurodistrict au MIPIM.

Le projet est adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

5. Fonctionnement du GECT

5.1. Restructuration du nouveau Secrétariat Général (à huis clos)

Le Conseil adopte à l'unanimité le nouvel organigramme du Secrétariat Général proposé par Madame Klaffke.

M. RIES invite le personnel administratif à quitter la salle.

6. Points divers

M. RIES clôt la réunion avec 2 minutes d'avance à 15h48.



GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
1 parc de l'Etoile
67076 Strasbourg CEDEX

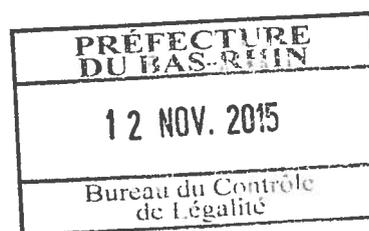
Monsieur le Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin
Direction des Elections, des Affaires Juridiques
et des Finances Locales
Bureau des Affaires Juridiques
5, place de la République
67072 Strasbourg Cedex

BORDEREAU D'ENVOI (Conseil du 18/06/15)

Approbation de l'ordre du jour	1	Transmis pour contrôle de légalité
Adoption du compte-rendu du Conseil du 2 mars 2015	1	Transmis pour contrôle de légalité
Election du nouveau Bureau	1	Transmis pour contrôle de légalité
Bilan demandes de subvention inférieurs à 5.000 EUR	1	Transmis pour contrôle de légalité
Lettre du Président de l'Eurodistrict à la Ministre de l'Éducation concernant la nouvelle réforme scolaire française	1	Transmis pour contrôle de légalité
Projet « IT-School »	1	Transmis pour contrôle de légalité
Le stand de l'Eurodistrict au Salon MIPIM 2016	2	Transmis pour contrôle de légalité
Présentation restructuration nouveau Secrétariat Général	1	Transmis pour contrôle de légalité

Strasbourg, le 20 JUIL. 2015

Roland RIES



Président du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau



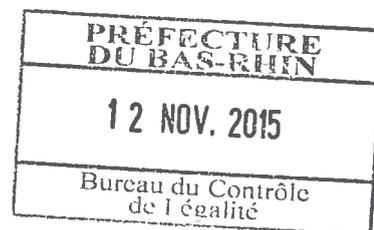
**Réunion du Conseil du GECT
« Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »**

du jeudi 18 juin 2015

Centre Administratif
Strasbourg

14h30 – 15h50

Procès-verbal de réunion



1. Mot de bienvenue du Président

1.1. Présentation de la nouvelle Secrétaire Générale

À l'invitation du Président, la nouvelle Secrétaire Générale Mme Anika KLAFKE présente son parcours professionnel.

Pas de vote

1.2. Constatation du Quorum

Le Quorum est établi.

Pas de vote

1.3. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet la proposition d'ordre du jour au Bureau pour approbation.

Adopté

1.4. Adoption du compte-rendu du Conseil du 2 mars 2015

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil du 2 mars 2015

Adopté

1.5. Élection du nouveau Bureau

Conformément à la décision lors de la dernière réunion du Conseil de l'Eurodistrict, le 2 mars 2015, le 7^{ème} membre allemand pour le Bureau de l'Eurodistrict est proposé par la partie allemande. Le Président propose d'opter pour un vote à main levée. Accord du Conseil. Le Bureau se compose :

Pour les membres français :

- Monsieur Robert HERRMANN
- Madame Nawel RAFIK-ELMRINI
- Monsieur Eric SCHULTZ
- Monsieur René SCHAAL
- Monsieur Jean-Baptiste GERNET
- Monsieur Jean-Marc WILLER

Pour les membres allemands :

- Herr Matthias BRAUN
- Herr Bruno METZ
- Herr Dr. Wolfgang. G. MÜLLER
- Herr Klaus MUTTACH
- Frau Edith SCHREINER
- Herr Toni VETRANO
- Frau Sonja SCHUCHTER

Les membres de droit sont :

- Le représentant de l'Etat français, le Préfet Stéphane BOUILLON
- Le Président de l'Eurodistrict, Roland RIES
- Le Vice-Président, Frank SCHERER

Adopté

2. Rapport du Président

2.1. Demandes de subvention petits projets

Le Président informe le Conseil sur les demandes de subventions inférieures à 5.000 € accordées depuis la précédente séance du Conseil le 2 mars 2015.

Pas de vote

3. Points politiques

3.1. La nouvelle réforme scolaire française

Le Président informe le Conseil sur son courrier à Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche française, concernant les risques impliqués par la réforme sur l'apprentissage de l'allemand dans la région de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. De par la venue de la Ministre à Strasbourg et sa réponse par courrier, l'adoption d'une résolution du Conseil n'est plus nécessaire.

Pas de vote

4. Demande de subvention

4.1. Demande de subvention du Centre Européen de Consommation pour le projet « IT-School »

Le Président demande au Conseil d'adopter la délibération relative au projet « IT-School » tel que figurant dans les documents annexés. La subvention est accordée à hauteur demandée.

Adopté

4.2. Le stand de l'Eurodistrict au Salon MIPIM 2016

Le Président demande au Conseil d'adopter la délibération relative au stand spécifique à l'Eurodistrict au MIPIM. Le projet est adopté avec 1 abstention.

Adopté

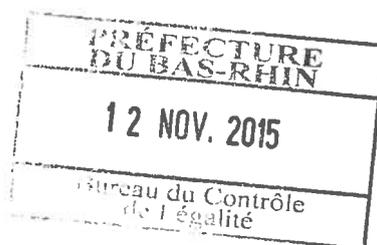
5. Fonctionnement du GECT

5.1. Restructuration du nouveau Secrétariat Général

Le Conseil débat à huit clos sans le personnel administratif. Le nouvel organigramme du Secrétariat Général proposé par la Secrétaire Générale est adopté. La distribution des thématiques aux postes de l'organigramme s'effectuera en interne après une priorisation des domaines d'actions clés pour l'Eurodistrict. Cette priorisation s'effectuera lors du séminaire stratégique qui se tiendra après la réunion du Conseil.

Adopté

6. Points divers



Pas de vote

LE PRESIDENT,

Roland RIES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland RIES'.



Réunion du Conseil

2 mars 2015

Centre Administratif
Salon Carré (1^{er} étage)
STRASBOURG

14h30 – 16h30

Compte rendu de réunion

Présents:

Mme Jeanne BARSEGHIAN, M. Jacques BAUR, M. Christian RIGUET (représentant de M. Stéphane BOUILLON), Mme Camille GANGLOFF, M. Jean-Baptiste GERNET, M. Eric KLETHI, M. Jean-Baptiste MATHIEU, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. Roland RIES, M. René SCHAAL, M. Eric SCHULTZ, M. Jean-Marc WILLER, Herr Dr. Karlheinz BAYER, Herr Hermann BURGER, Frau Dorothee GRANDERATH, Herr Klaus JEHLE, Herr Willy KEHRET, Herr Klaus MUTTACH, Herr Hector SALA, Herr Frank SCHERER, Frau Edith SCHREINER, Frau Eveline SEEBERGER, Herr Dr. Claus-Dieter SEUFERT, Herr Willi WUNSCH

Excusés :

M. Gérard BOUQUET, Mme Nicole DREYER, M. FELTZ, M. Robert HERMANN, Mme Fabienne KELLER, M. Théo KLUMPP, M. Céleste KREYER, Mme Brigitte LENTZ-KIEHL, Mme Séverine MAGDELAINE, M. Pascal MANGIN, M. Pierre PERRIN, M. Denis SCHULTZ, Mme Anne-Catherine WEBER, Herr Matthias BRAUN, Herr Dr. CAROLI, Herr Dr. Karl-Heinz DEBACHER, Herr Thorsten ERNY, Herr Jürgen GIEßLER, Herr Dr. Wolfgang G. MÜLLER, Herr Dr. Günther PETRY, Herr Alexander SCHRÖDER, Frau Sonja SCHUCHTER, Herr Toni VETRANO, Herr Michael WELSCHÉ

Absents : Herr Bruno METZ, Herr Jürgen OßWALD

Accueil par le Président

M. RIES, président du GECT, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

Il se félicite de la tenue d'une conférence citoyenne le 9 février 2015 à Kehl, organisée suite aux événements de janvier à Paris par la Ville de Strasbourg en partenariat avec la Ville de Kehl et ayant associé l'Eurodistrict. Il exprime sa satisfaction d'avoir vu près de 250 jeunes rassemblés pour manifester leurs points de vue et leurs demandes en matière d'accès à l'emploi et voit en cette réflexion commune sur la construction du vivre-ensemble une piste de travail intéressante pour l'Eurodistrict.

1. Extension de l'Eurodistrict et fixation du nombre d'élus du Bureau

M. RIES souhaite la bienvenue aux représentants des quatre nouveaux membres du Conseil de l'Eurodistrict: M. Denis SCHULTZ, M. Jean-Marc WILLER et M. Eric KLETHY, Présidents des Communautés de Communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein et du Rhin ainsi que M. Stéphane BOUILLON, Préfet de la Région Alsace, représenté ce jour par M. Christian RIGUET, Secrétaire général de la Préfecture.

Il rappelle que l'élargissement de l'Eurodistrict a été rendu effectif par l'arrêté préfectoral du 5 février 2015 qui a modifié l'arrêté initial du 28 janvier 2010 portant création du Groupement Européen de Coopération Territoriale.

Le Conseil se compose désormais de 50 membres, 25 représentants de la partie française et 25 représentants de la partie allemande.

M. RIES procède à la lecture des membres qui composent ce nouveau Conseil. Il propose de gagner du temps et de profiter de cette lecture pour vérifier en même temps les présences et constater le quorum. Le quorum n'étant pas atteint, M. RIES suspend la séance pendant cinq minutes. Après que le quorum ait été établi, la séance reprend.

M. BAYER demande à ce que les documents de séance soient envoyés plus tôt. M. RIES s'excuse du retard de l'envoi des documents et explique qu'avec la reconstitution imminente de l'équipe, ce type de retard ne se reproduira plus.

Mme GRANDERATH demande à ce que l'Eurodistrict veille à améliorer la parité entre hommes et femmes dans ses organes.

Le Conseil est appelé à fixer le nombre de membres du Bureau à 13, auxquels il convient d'ajouter les trois membres de droit que sont le Président, le Vice-Président et le représentant de l'Etat Français, pour conserver une parité de 8 membres français et 8 membres allemands au sein du Bureau.

M. RIES met au vote la nouvelle composition du Bureau.

La nouvelle composition du Bureau est adoptée à l'unanimité.

2. Election d'un nouveau Bureau

M. RIES nomme les candidats pour composer le Bureau :

Pour les membres français :

- Monsieur Robert HERRMANN
- Madame Nawel RAFIK-ELMRINI
- Monsieur Eric SCHULTZ
- Monsieur René SCHAAL
- Monsieur Jean-Baptiste GERNET
- Monsieur Jean-Marc WILLER

et pour les membres allemands :

- Herr Matthias BRAUN
- Herr Bruno METZ
- Herr Dr. Wolfgang. G. MÜLLER

- Herr Klaus MUTTACH
- Frau Edith SCHREINER
- Herr Toni VETRANO
- Le 7ème membre allemand sera proposé au prochain conseil par la partie allemande

Les membres de droit sont :

- Le représentant de l'Etat français, le Préfet Stéphane BOUILLON
- Le Président de l'Eurodistrict
- Le Vice-Président Frank SCHERER

Les candidats sont élus à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose d'examiner le point 8, « Point sur les personnels du secrétariat général » à huis clos.

Le Conseil donne son accord.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Approbation du compte rendu du Conseil du 6 novembre 2014

Le compte rendu de la réunion du Conseil est approuvé à l'unanimité.

Affaires générales

5. Compte de gestion 2014

Le Receveur des Finances a présenté le compte de gestion de l'exercice 2014 de l'Eurodistrict.

Le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées en 2014 par un comptable public dans le cadre de la gestion financière d'une collectivité locale.

Le compte de gestion 2014 est adopté à l'unanimité.

6. Compte administratif 2014

M. RIES présente les activités 2014 de l'Eurodistrict : il présente un bilan prévisionnel du Fonds de microprojets INTERREG sur la base des éléments connus à ce jour et exprime le souhait de l'Eurodistrict de reconduire le dispositif dans la nouvelle période de programmation européenne. En matière de développement économique, la stratégie de promotion de l'Eurodistrict dans les salons professionnels a continué à montrer sa pertinence. La semaine de l'entrepreneur européen a connu un nouveau franc succès. L'association START HOP a été missionnée pour poursuivre le travail d'identification des réseaux et des acteurs de la création d'entreprises sur le territoire de l'Eurodistrict. En matière de transports, le travail du comité technique a permis une meilleure identification des propositions d'action à mettre en œuvre à l'avenir (nous en reparlerons en fin de séance avec la restitution de l'étude au point 9 de l'ordre du jour). Le travail sur la mise en place d'une cartographie de l'Eurodistrict est entré dans sa phase active avec l'attribution du marché à la société IN MEDIA RES. En ce qui concerne la communication: le site internet a été amélioré et sa fréquentation a augmenté.

M. RIES ouvre le débat sur le compte administratif.

Mme BARSEGHIAN demande ce qui explique le montant conséquent de l'excédent de fonctionnement reporté de 2014 sur 2015. M. RIES explique cet excédent important par la lente montée en puissance des activités de l'Eurodistrict en 2010 et en 2011.

Mme BARSEGHIAN demande quels sont les freins à l'utilisation de ces sommes. M. RIES indique qu'un séminaire se tiendra au mois d'avril pour redéfinir les orientations de l'Eurodistrict. Il exprime son souhait que l'Eurodistrict continue à soutenir des initiatives d'acteurs de son territoire et qu'il initie dans le même temps des projets propres.

M. RIES donne parole à M. SEUFERT pour la présentation du compte administratif 2014.

M. SEUFERT présente le compte administratif 2014.

Le compte administratif 2014 est adopté.

7. Budget prévisionnel 2015

M. RIES rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire au Conseil de l'Eurodistrict du 6 novembre 2014, il a été décidé de reconduire les grandes lignes du budget 2014 pour l'année 2015.

En raison de la situation du GECT, la volonté s'est exprimée d'engager préalablement à toute modification du budget une réflexion avec les élus sur les orientations à venir de l'Eurodistrict. Le comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le lundi 23 février 2015. Il est composé de M. Dr. Walter CAROLI, représentant le GECT au sein de l'ADEUS, ainsi que de quatre membres du Bureau : Mme Edith SCHREINER et M. Mathias BRAUN pour la partie allemande, M. Jean-Baptiste GERNET et M. Eric SCHULTZ, pour la partie française.

A l'issue de cette période de réflexion, les orientations qui en résulteront pourront faire l'objet, si nécessaire, d'une nouvelle délibération budgétaire à l'automne 2015.

Il faut souligner la baisse d'ors et déjà amorcée du montant du report de crédits des années précédentes, qui sera d'environ 74 808,22 € en 2015 (en 2014 il était de 615.911,37 € ; en 2015 : il est de 541.103,15 €).

M. RIES présente les grandes lignes du budget prévisionnel 2015 sur la base du document préalablement envoyé aux membres du Conseil. Le budget prévisionnel est estimé à 1.607 000 €. M. RIES invite les membres qui souhaiteraient des précisions à se manifester.

Il rappelle qu'à l'issue du séminaire, le budget pourra être revu -à condition bien sûr de rester dans l'enveloppe globale.

Le Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

8. Point sur les personnels du Secrétariat général (à huit clos)

M. RIES invite les personnes de l'administratif à quitter la salle.

9. Présentation de l'Etude transports dans l'Eurodistrict réalisée par la société TTK

M. RIES indique que la restitution de l'étude clôt une longue période de travail débutée en 2013. Il donne la parole à M. Yves ZIMMERMANN, Secrétaire général par interim de l'Eurodistrict ainsi qu'à M. Xavier ORTHLIEB, chargé de mission à l'agence TTK et à M. Christian BERGER, chargé de mission à la direction des transports de l'Eurométropole.

M. ZIMMERMANN précise qu'il s'agit du rapport final de l'étude confiée au bureau d'études Transport Technologie-Consult Karlsruhe GmbH (TTK) sur décision du Conseil du 9 janvier 2013 et qui porte sur l'amélioration des transports publics transfrontaliers sur le territoire de l'Eurodistrict. Trois scénarii avaient été proposés au Conseil de l'Eurodistrict du 5 juin 2014 qui avait décidé de prolonger l'étude jusqu'à la fin de l'année 2014 pour approfondir le scénario 3. Ce travail a été effectué en automne et en hiver 2014. Le rapport final présenté ce jour présente 17 propositions concrètes d'actions, regroupées en quatre modes de transports : le train, le bus, le vélo et les routes.

M. RIES remercie M. ZIMMERMANN pour sa présentation et invite les membres du Conseil à exprimer leurs remarques ou questions.

M. SEUFERT s'étonne que la présentation de l'étude ne s'attarde pas plus sur le réseau des transports en commun entre Strasbourg et l'Ortenau.

M. ORTHLIEB explique que l'étude ne s'attarde pas sur le tramway Strasbourg-Kehl car ce projet est acquis et ne peut donc plus être optimisé. Le travail s'est donc concentré sur l'optimisation du réseau de bus interrégional, à savoir le réseau de tramway strasbourgeois et le réseau ferré interrégional.

M. SCHERER souligne que les coûts envisagés par l'étude nécessitent une vérification de la faisabilité financière et administrative pour que des propositions de mesures concrètes pouvant être mises en œuvre dans l'immédiat soient proposées par le niveau technique lors d'une prochaine séance du Conseil. Ceci pour éviter d'envisager des actions trop ambitieuses qui ne pourront pas être réalisées, ce qui provoquerait des frustrations dans le grand public.

Mme SCHREINER demande si le fait que l'étude se soit concentrée sur le sud du territoire de l'Eurodistrict s'explique par le fait que le nord est déjà doté d'un réseau suffisamment développé.

M. WILLER revient sur les raisons de l'intégration des trois nouvelles Communautés de Communes au GECT. Il rappelle le projet de très long terme de construire un ouvrage d'art pour franchir le Rhin dans le sud du territoire et la nécessité de mener des réflexions sur ce projet dès aujourd'hui pour donner des chances à ce dernier de se réaliser. La question se posant dans un avenir proche est celle du bac et du franchissement piéton du Rhin. Il se dit favorable à l'approfondissement des travaux sur des solutions techniques pouvant être mises en œuvre sur le court terme. Pour terminer, il souligne que des structures non membres du GECT peuvent être intéressées à participer à un projet d'infrastructure de ce type, comme cela est le cas avec la ligne de Bus Lahr-Obernai au sein du GLCT Vis-à-Vis (Obernai n'étant pas membre du GLCT mais participant au financement de cette ligne).

M. SCHULTZ propose que l'on tienne compte du rapport entre le volume financier engagé et le service rendu au public avant de décider du modes de transports à développer et il précise que l'on peut aussi fixer des priorités d'ordre politique, en décidant par exemple de développer le vélo et les déplacements piéton.

Mme GRANDERATH demande si les 3,5 millions dont il est question dans l'étude sont des coûts d'investissement et de fonctionnement. Elle ajoute que le projet de pont dans le sud de l'Eurodistrict n'est

pas souhaité par tous. Elle demande enfin des précisions sur le fonctionnement de la structure de transports à la frontière entre la Suisse et la Haute-Savoie.

M. ORTHLIEB répond aux différentes questions : il précise que la mission de TTK était de développer de prime abord les transports collectifs. L'ensemble de l'étude (notamment la partie diagnostique) prend en compte tous les éléments de demandes et de flux existants connus en 2014 à l'exception de certaines données concernant le territoire allemand, qui étaient confidentielles en 2014 au moment de l'élaboration de l'étude (du fait d'une mise en concurrence) donc non disponibles.

Dans le secteur nord, la demande n'apparaît pas assez forte pour entraîner de nouveaux moyens.

Concernant les approfondissements cyclables : l'accès aux pistes cyclables franchissant le Rhin est mauvais donc les itinéraires existants sont non directs. De plus ils sont peu voire pas sécurisés. Les aménagements de voirie sont différents dans les deux pays donc l'Eurodistrict devra réfléchir aux aménagements qu'il souhaite adopter. Les mesures proposées par l'étude sont donc peu concrètes.

Sur la question de la faisabilité financière : les coûts d'exploitations présentés dans l'étude sont des coûts d'exploitation supplémentaires aux coûts existants.

Au niveau du bac cyclable, 500.000 € représente les coûts d'investissement (d'infrastructure) pour mettre le bac en place (déterminé par une étude de faisabilité). Il faudra y ajouter des coûts d'exploitation qui ne sont pas calculés dans cette étude.

Les mesures proposées dans cette étude sont fiables en termes techniques. Mais la faisabilité financière de chaque mesure ne pourra être connue qu'après une étude ad hoc sur chacune de ces mesures. Une décision politique sur les mesures à mettre en œuvre est donc nécessaire dans un premier temps, décision qui n'appartient pas au bureau d'étude TTK.

Les préconisations en termes de recettes et de fréquentation : ces préconisations se basent sur la demande (demande mesurée en termes de flux et demande exprimée par les utilisateurs, les représentants ou les entités publiques). On pressent une demande et donc des recettes potentielles. L'offre que l'on proposerait pour répondre à ces demandes n'est pas imaginée de manière assez précise à l'heure actuelle pour permettre de dire quelle seront les retombées économiques. Là aussi, il conviendrait de commencer par faire un choix politique. Sur la base de ce choix, un cadre technique réel pourra être créé et des études pourront être menées sur les recettes qui pourraient être générées donc sur la faisabilité financière de la mesure concernée.

Entre la Haute-Savoie et la Suisse : il existe un niveau élevé de coopération sur le plan institutionnel et financier avec une politique de tarif intégré et des appels d'offres communs.

M. RIES remercie M. OBERLIED pour le travail effectué. Il insiste sur la nécessité de poursuivre le travail et de décider du type de transports que l'on souhaite encourager.

10. Point divers

M. RIES donne la parole à M. KLETHY. M. KLETHY remercie les membres de l'Eurodistrict pour l'intégration des trois Communautés de Commune en son sein et se dit enthousiaste à l'idée d'une collaboration au sein de l'Eurodistrict.

M. RIGUET se dit heureux d'avoir représenté le Préfet M. Bouillon lors de cette séance, qui a vu l'aboutissement d'un long travail. Il fait référence à la loi du 16 janvier 2015 qui procède à un redécoupage des régions en France. Il rappelle que l'Alsace est à l'entrée de l'Europe et qu'il faut envisager la futur

grande région sous cet angle et il souligne que les travaux de l'Eurodistrict s'inscrivent dans cette perspective. Il se réjouit que l'Eurodistrict puisse désormais fonctionner dans de bonnes conditions au bénéfice de ses états membres et de la construction de l'Europe.

M. RIES rappelle les rendez-vous à venir : le séminaire de travail sur les orientations de l'Eurodistrict pour les années à venir en avril (dont la date sera précisée prochainement), la prochaine réunion du Bureau le 21 mai à 15h et la prochaine réunion du Conseil le 18 juin à 14h30.

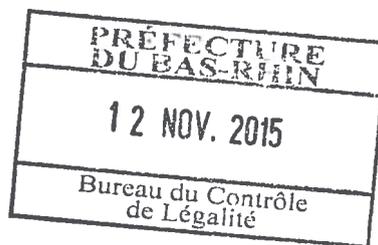
Mme Gangloff demande si le séminaire des élus sera ouvert à tous les élus. M. RIES répond par l'affirmative.

M. RIES clôt la réunion à 17h.

M. Roland RIES, Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 18 juin 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

20 JUIL. 2015





Réunion du Conseil 18 juin 2015

Centre Administratif
Salle des Conseils (1er étage)
1, parc de l'Etoile
67 076 STRASBOURG

14h30 – 15h50

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du Président

- 1.1. Présentation de la nouvelle Secrétaire Générale
- 1.2. Constatation du Quorum
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Adoption du compte-rendu du Conseil du 2 mars 2015
- 1.5. Élection du nouveau Bureau

2. Rapport du Président

- 2.1. Demandes de subvention petits projets

3. Points politiques

- 3.1. La nouvelle réforme scolaire française

4. Demande de subvention

- 4.1. Demande de subvention du Centre Européen de Consommation pour le projet « IT-School »
- 4.2. Le stand de l'Eurodistrict au Salon MIPIM 2016

5. Fonctionnement du GECT

- 5.1. Restructuration du nouveau Secrétariat Général

6. Points divers

Rapport joint
Projet de délibération

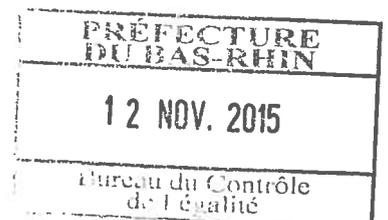
Bilan joint

Projet de délibération
Projet de délibération

Document sur table

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 18 juin 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

20 JUIL. 2015



**Document de séance n° 2/1.5/2015
Vorlage Nr. 2/1.5/2015**

Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2 / 2015	Date de la séance / Sitzungstag 18.06.2015
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Anika KLAFFKE	

Point n° 1.5 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 1.5 der Tagesordnung

Objet / Betreff: élection du nouveau Bureau / Wahl des neuen Vorstands

I. Rapport / Sachverhalt:

Contexte

Selon l'article 7 des statuts de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, modifié par l'arrêté préfectoral du 5 février 2015, le bureau est composé du Président, du Vice –Président, et de 10 à 14 membres dont le représentant de la République française, représentant paritairement la partie allemande et la partie française.

A l'exception du représentant de la République française, du Président et du Vice –Président, membres de droit du Bureau, les autres sont élus par le Conseil.

En l'absence de mention particulière sur le mode de désignation des membres du Bureau dans les statuts, le scrutin est majoritaire. Le Conseil statue à la majorité simple des suffrages exprimés.

Sachstand

Artikel 7 der Satzung des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau sieht vor, dass der Vorstand aus dem Präsidenten, dem Vizepräsidenten und 10 bis 14 Mitgliedern, darunter der Vertreter des französischen Republik, besteht, die paritätisch den deutschen und den französischen Teil vertreten.

Mit Ausnahme des Vertreters der französischen Republik, des Präsidenten und des Vizepräsidenten, die kraft ihres Amtes Mitglied des Vorstands sind, werden alle Mitglieder des Vorstands vom Rat gewählt.

In Ermangelung einer spezifischen Satzungsregelung zur Bestimmung der Vorstandsmitglieder, findet die Mehrheitswahl Anwendung. Der Rat entscheidet mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict, vu les statuts du GECT, appelé à procéder à l'élection du Bureau en application des dispositions ci-dessus, a élu, hors le Président, le Vice-président et le Préfet qui sont membres de droit,

Der Rat des Eurodistrikts, aufgerufen die Wahl des Vorstands vorzunehmen, hat entsprechend der Satzung und der oben aufgeführten Regelungen abgesehen vom Präsidenten, Vizepräsidenten und dem Präfekten, welche Mitglieder kraft ihres Amtes sind, folgende

comme membres français du Bureau :

- Monsieur Robert HERRMANN
- Madame Nawel RAFIK-ELMRINI
- Monsieur Eric SCHULTZ
- Monsieur René SCHAAL
- Monsieur Jean-Baptiste GERNET
- Monsieur Jean-Marc WILLER

comme membres allemands du Bureau :

- Herr Matthias BRAUN
- Herr Bruno METZ
- Herr Dr. Wolfgang. G. MÜLLER
- Herr Klaus MUTTACH
- Frau Edith SCHREINER
- Herr Toni VETRANO
- Frau Sonja SCHUCHTER

Les membres de droit sont :

- Le représentant de l'Etat français, le Préfet Stéphane BOUILLON
- Le Président de l'Eurodistrict, Roland RIES
- Le Vice-Président, Frank SCHERER

Personen gewählt:

Als französische Vorstandsmitglieder:

- Monsieur Robert HERRMANN
- Madame Nawel RAFIK-ELMRINI
- Monsieur Eric SCHULTZ
- Monsieur René SCHAAL
- Monsieur Jean-Baptiste GERNET
- Monsieur Jean-Marc WILLER

Als deutsche Vorstandsmitglieder:

- Herr Matthias BRAUN
- Herr Bruno METZ
- Herr Dr. Wolfgang. G. MÜLLER
- Herr Klaus MUTTACH
- Frau Edith SCHREINER
- Herr Toni VETRANO
- Frau Sonja SCHUCHTER

Mitglieder von Amts wegen sind:

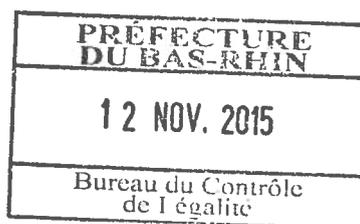
- Der Vertreter des französischen Staates, der Präfekt Stéphane BOUILLON
- Der Präsident des Eurodistrikts, Roland RIES
- Der Vizepräsident, Frank SCHERER

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 18 juin 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

20 JUL. 2015

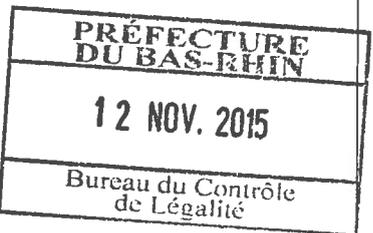


TOP 2.1

Information sur les subventions inférieures ou égales à 5.000 € accordées depuis la précédente séance du Conseil le 2 mars 2015 / Information zu den Förderungen bis 5.000 €, die seit der letzten Ratssitzung am 2. März 2015 bewilligt wurden

Titre du projet / Titel des Projekts	Porteur du projet / Projektträger	Budget global du projet (€) / Gesamtbudget des Projekts (€)	Subvention sollicitée (€) / Beantragte Förderung (€)	Subvention accordée / Bewilligter Betrag
Triathlon de l'Eurodistrict 2015 / Triathlon des Eurodistricts 2015	Association / Verein: Organisation Triathlon Großweier Wantzenau (OTGW)	45.000 €	2.000 €	2.000 €
L'éducation citoyenne pour tous - Une journée de sport et de débats / Erziehung für alle - Ein Sport- und Diskussionstag	Association / Verein : Euro-Contact-Jeunes	3.950 €	1.975 €	1.975 €
Championnat d'athlétisme de l'Eurodistrict avec course handisport / Eurodistrict-Meisterschaften in der Leichtathletik mit handblike Rennen	Leichtathletikkreis Kreis Wolfach	14.800 €	4.900 €	4.900 €
Prix Silbermann de l'Eurodistrict / Eurodistrict Silbermann-Preis	Lions Clubs : Offenburg, Strasbourg-Metropole, Kochersberg	12.500 €	5.000 €	5.000 €

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 18 juin 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le **20 JUL. 2015**





*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La Ministre

Paris, le 06 JUIN 2015
8/6/15

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention, par un courrier en date du 18 mai 2015, sur l'organisation de l'apprentissage de l'allemand en France et plus particulièrement dans les régions transfrontalières.

L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves français est l'une de mes priorités essentielles et un axe fort de la réforme du collège.

La réforme du collège s'appuie en effet sur des dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité, dont les classes bi-langues font partie, et étend le bénéfice de ces dispositifs au plus grand nombre d'élèves. Tous les élèves bénéficieront ainsi à partir de 2016 de plus d'heures de cours en langues vivantes au collège, en commençant l'apprentissage de leur deuxième langue dès la classe de 5^e. Son volume d'heures hebdomadaire sera sensiblement augmenté pour tous les élèves qui suivront désormais 7h30 de cours au long de leur scolarité au collège au lieu de 6h actuellement. Indéniablement, la réforme du collège améliorera l'apprentissage des langues étrangères. Les expérimentations conduites depuis la rentrée 2014 dans les académies de Toulouse et de Rennes montrent par ailleurs que débiter la seconde langue vivante en 5^{ème} conforte l'apprentissage de l'allemand.

.../...

Monsieur Roland RIES
Maire de Strasbourg
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
1 Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX

BDC/2015008747/D1/NP

V/L du 18/05/2015/

Les langues vivantes étrangères tiennent non seulement une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde, mais sont également un atout dans l'insertion professionnelle des jeunes, en France comme à l'étranger, et c'est tout particulièrement le cas sur le territoire de Strasbourg et de sa région. Puisque j'ai réaffirmé la nécessité de conserver un collège unique, il doit également s'adapter aux situations particulières, notamment aux régions transfrontalières. L'article 8 de l'arrêté approuvé le 10 avril 2015 par le Conseil supérieur de l'éducation, relatif à l'organisation des horaires au collège, prévoit que les élèves qui ont bénéficié de l'enseignement d'une langue vivante étrangère autre que l'anglais à l'école élémentaire pourront poursuivre l'apprentissage de cette langue en même temps que l'enseignement de l'anglais dès la classe de sixième. C'est un levier puissant pour renforcer l'attractivité des autres langues, dont l'allemand. C'est surtout un pilotage volontariste que jamais le système scolaire n'avait connu.

Ainsi, les classes bi-langues seront maintenues pour ceux qui ont appris en primaire une première langue différente de l'anglais, notamment dans les régions transfrontalières. La politique que je conduis en matière de langues vivantes se traduira par une augmentation du nombre de germanistes en France, grâce à l'exposition plus précoce à la deuxième langue vivante et grâce à l'augmentation du nombre d'heures de cours en langues vivantes étrangères. Aujourd'hui, 487 000 collégiens apprennent l'allemand en LV2, notre objectif est qu'ils soient 515 000 en 2016. En primaire, alors qu'aujourd'hui 178 000 élèves apprennent cette langue, nous ferons en sorte qu'ils soient 200 000 en 2016.

Par ailleurs, parallèlement à la réforme du collège, j'ai lancé une politique volontariste de développement de la diversité linguistique dans le premier degré, notamment en faveur de l'allemand. En cohérence avec la Loi de refondation de l'école, l'apprentissage d'une langue vivante au primaire sera généralisé pour tous les enfants à partir du CP. Cet enseignement continu tout au long de la scolarité obligatoire contribuera à élever le niveau des élèves français en langue vivante étrangère, à l'oral comme à l'écrit. En outre, le fléchage des postes de professeurs d'allemand dans les écoles et la mise en place d'une « carte des langues vivantes » en France au sein des académies assureront l'existence et la continuité d'une offre d'enseignement de langues autres que l'anglais dans toutes les académies du CP jusqu'à la terminale. Mais la meilleure preuve de notre volonté de développer le nombre de germanistes en France est sans doute notre politique de recrutement de professeurs d'allemand : j'ai ouvert plus de 500 postes aux concours de recrutement pour la session 2015, quand moins de 200 postes étaient proposés à la session 2010. Cette augmentation anticipe la hausse du nombre d'élèves pratiquant l'allemand de l'école au collège. Je ne ferais pas ce calcul si je ne croyais pas fermement aux chances de l'allemand au primaire.

La réforme du collège offre enfin la possibilité d'un véritable renforcement linguistique avec la présence des langues vivantes étrangères dans les enseignements pratiques interdisciplinaires sur le modèle de la discipline non linguistique dans les sections européennes des lycées.

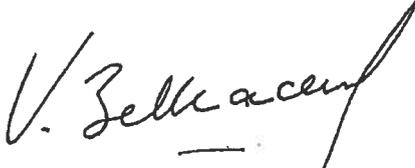
La coopération franco-allemande reste une priorité de l'action internationale de mon ministère. Déjà très riche, elle continue de se développer aujourd'hui. Vous connaissez l'importance que j'accorde aux relations avec mes homologues européens – que j'ai accueillis en mars dernier pour que nous travaillions conjointement au développement d'une politique d'éducation aux valeurs citoyennes –, et tout particulièrement aux relations avec mon homologue allemand.

.../...

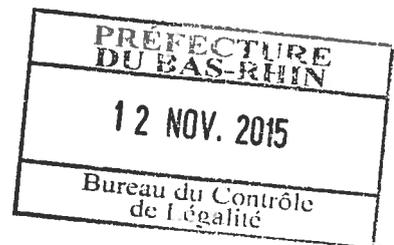
J'ai échangé sur la réforme du collège avec M. Olaf SCHOLZ, plénipotentiaire pour les relations culturelles franco-allemandes lors du Conseil des Ministres franco-allemand. J'ai également invité l'Ambassadrice d'Allemagne pour lui présenter les objectifs de la réforme, et la politique très volontariste qui sera la mienne en faveur du développement des jumelages et des échanges entre écoles françaises et écoles allemandes. Je crois en effet que l'existence de ces échanges et de ces jumelages est le meilleur moyen d'encourager les jeunes élèves à choisir d'apprendre la langue allemande. La coopération franco-allemande est une des priorités de l'action internationale de mon ministère et elle n'a jamais été aussi riche, du développement du réseau des écoles maternelles bilingues – Elysée 2020 au développement accentué de l'apprentissage de l'allemand dans l'enseignement professionnel. J'ai aussi décidé de nommer un délégué ministériel à la promotion de l'allemand qui sera chargé de veiller au renforcement de cette coopération. L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) est dans ce domaine un partenaire privilégié et je souhaiterais d'ailleurs qu'il puisse consacrer une part plus importante de ses ressources aux actions dans le cadre scolaire.

Je tiens à vous faire part de mes remerciements pour votre action et celle de la ville de Strasbourg en faveur de l'apprentissage de l'allemand.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.


Najat VALLAUD-BELKACEM


Roland RIES
Maire de Strasbourg
2016/15



Document de séance n°2/4.1/2015

Vorlage Nr. 2/4.1/2015

Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 2/ 2015	Date de la séance / Sitzungstag 18.06.2015
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Anika KLAFFKE	

Point n° 4.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Projet „IT-SCHOOL“; Projekt „IT-SCHOOL“

I. Rapport / Sachverhalt:

Contexte

De 2012 à 2015 le Centre Européen de la Consommation (CEC) a mené un projet dénommé « Jeunes Consom'acteurs dans le Rhin Supérieur » dans le cadre du programme INTERREG IV.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a soutenu ce projet, par décision du Bureau du 29 septembre 2011, par l'attribution d'une subvention de 25.000€ répartie sur trois ans sur un montant global de 282.000€. Ce projet arrive à son terme le 30 juin 2015.

Le CEC souhaite poursuivre son action et l'amplifier grâce notamment au développement d'une application pédagogique bilingue pour une utilisation sur tablette numérique.

Ainsi, le CEC va déposer **une nouvelle demande dans le cadre du programme Interreg V pour le projet « IT-SCHOOL »**. La période de réalisation du projet s'étalera **du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018**.

Ce projet distingue trois objectifs généraux :

1. Renforcer la coopération éducative franco-allemande,
2. Développer la formation à la consommation numérique et responsable sous l'angle bilingue et transfrontalier dans

Sachstand

In den Jahren 2012 bis 2015 führte das Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e.V. (ZEV) im Rahmen des Programms INTERREG IV ein Projekt mit dem Namen „Verbraucherschutz macht Schule am Oberrhein“ durch.

Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau unterstützte das Projekt durch Entscheidung des Vorstandes vom 29. September 2011, indem er – verteilt auf drei Jahre – eine Subvention in Höhe von 25.000 € bei einem Gesamtbudget von 282.000 € gewährte. Das Projekt endet am 30. Juni 2015.

Das ZEV möchte sein Projekt fortführen und ausweiten und hierzu insbesondere eine bilinguale pädagogische App zur Verwendung auf Tablet-Computern entwickeln.

Das ZEV wird daher **im Rahmen des Programms Interreg V einen neuen Antrag für das Projekt „IT-SCHOOL“** einreichen. Der Zeitraum der Umsetzung des Projekts erstreckt sich **vom 1. Januar 2016 bis zum 31. Dezember 2018**.

Mit dem Projekt sind drei allgemeine Ziele verbunden:

1. Stärkung der deutsch-französischen Zusammenarbeit im Bereich Bildung,
2. Entwicklung und Förderung eines verantwortlichen Umgangs mit den digitalen Medien unter bilingualen und

le Rhin Supérieur,

3. Favoriser la mobilité des jeunes et l'apprentissage de la langue du voisin.

Le projet se déclinera sur la période en 4 axes de travail :

1. Le développement d'une application pédagogique bilingue,
2. Les séminaires de formation pour les enseignants du Rhin supérieur,
3. Présentation de l'application en classes ou dans d'autres lieux dédiés aux jeunes
4. La création d'un portail internet bilingue

Aspect novateur

Les volets 1 et 2 sont entièrement nouveaux. Un descriptif plus détaillé est joint en annexe.

Avec la création d'une application pédagogique pour une utilisation sur tablette en classes, le nouveau projet est davantage axé sur le numérique et est ainsi parfaitement en phase avec les politiques françaises et allemandes de développement du numérique à l'école et d'éducation à la consommation. Il permettra d'aborder 7 thématiques de consommation courante : Santé sans frontière, Manger mieux, Sécurité sur Internet, Consommation responsable et durable, Utilisation des réseaux sociaux, Mobilité dans l'Union Européenne, Gérer l'utilisation de son Smartphone.

Ces sujets seront traités sous forme de jeux pédagogiques, d'exercices de vocabulaire, de glossaire bilingue et de modules d'enseignement ou de leçons type pour les enseignants. Chaque thématique sera adaptée en fonction de chaque tranche d'âge à laquelle elles sont proposées.

Bilinguisme

L'ensemble des documents, le site internet et l'application à créer seront réalisés en français et en allemand et les séminaires de formation auront lieu dans les deux langues. Un des objectifs déclarés du projet est la mobilité des jeunes et l'apprentissage de la langue du voisin.

grenzüberschreitenden Gesichtspunkten am Oberrhein,

3. Förderung der Mobilität junger Menschen und des Erlernens der Sprache des jeweiligen Nachbarn.

Im Verlauf des Projektzeitraums konzentriert sich die Arbeit vor allem auf die folgenden 4 Schwerpunkte:

1. Entwicklung einer bilingualen pädagogischen App,
2. Fortbildungsveranstaltungen für die Lehrer am Oberrhein,
3. Praxisbezogene Vorstellung der Applikation in Bildungseinrichtungen
4. Aufbau eines bilingualen Internetportals.

Innovativer Charakter

Die Teilbereiche 1 und 2 sind völlig neu. Eine detailliertere Beschreibung ist im Anhang beigefügt.

Mit der Entwicklung einer pädagogischen App für Tablet PCs in den Schulen konzentriert sich das neue Projekt stärker auf den digitalen Bereich. Es fügt sich so ideal in die aktuellen Pläne auf französischer und deutscher Seite hinsichtlich der Förderung der Digitalisierung des Bildungswesens und der Stärkung der Verbraucherbildung in den Schulen ein. Es behandelt 7 Themen des alltäglichen Konsums: Gesundheit über Grenzen hinweg, besser essen, Sicherheit im Internet, verantwortlicher und nachhaltiger Konsum, Nutzung der sozialen Netzwerke, Mobilität in der Europäischen Union, Umgang mit dem Smartphone.

Diese Themen werden in Form von pädagogischen Spielen, Wortschatzübungen, bilingualen Glossaren und Unterrichtsmodulen bzw. Musterstunden für Lehrer behandelt. Jedes Thema wird der Altersgruppe der jeweiligen Schüler angepasst.

Zweisprachigkeit

Alle Unterlagen, die Website und die neu zu entwickelnde App werden sowohl in französischer wie in deutscher Sprache erstellt. Auch die Seminarangebote werden zweisprachig konzipiert. Eines der erklärten Ziele des Projekts ist die Mobilität der jungen Menschen und das Erlernen der Sprache des Nachbarn.

Plus-value transfrontalière et impact positif sur le territoire et la population de l'Eurodistrict

L'éducation à la consommation et au développement durable se révèlent d'une importance encore plus élevée dans une région transfrontalière où les produits sont accessibles aussi bien dans son pays d'origine que dans le pays voisin. Une bonne compréhension des informations sur les étiquettes, les différences entre les labels et logos, le gaspillage alimentaire, les achats responsables sont autant de sujets importants à enseigner aux jeunes des deux côtés de la frontière.

Ce projet a comme objectif de renforcer la coopération éducative franco-allemande en la matière, mais aussi de former à une consommation numérique responsable, sachant que de plus en plus de consommateurs achètent en ligne, une tendance qui va encore croître au cours des prochaines années.

Budget et pérennité du projet

Le budget global du projet représente un montant de 587 200 €. **Le CEC sollicite une subvention de 44.000€** auprès de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau qui se composera comme suit :

- 14.600 € au titre de l'année 2016
- 14.700 € au titre de l'année 2017
- 14.700 € au titre de l'année 2018

Les principaux postes du budget (joint en annexe), correspondent au frais de personnel pour l'équivalent temps de deux postes et demi (correspondant à plus de 90% du budget global) et aux frais liés à l'application pédagogique et au site internet (environ 5% du budget global).

Partenariat transfrontalier

Ce projet rassemble, aux côtés de l'Union européenne de nombreux partenaires financeurs institutionnels français et allemands, ainsi que la Fondation Entente Franco-allemande (FEFA), l'Office Franco-allemand de la jeunesse (OFAJ), et le Centre régional de documentation

Grenzüberschreitender Mehrwert und positive Auswirkungen auf das Eurodistriktgebiet und seine Bevölkerung

Die Erziehung zu nachhaltigem Konsum und nachhaltiger Entwicklung ist in einer grenzüberschreitenden Region, in der die Produkte im Ursprungs- wie im Nachbarland gleichermaßen erhältlich sind, von noch größerer Bedeutung. Ein gutes Verständnis der Informationen auf den Etiketten, die Unterschiede zwischen den einzelnen Gütesiegeln und Logos, die Problematik der Verschwendung von Nahrungsmitteln sowie verantwortungsbewusstes Einkaufen sind gleichermaßen wichtige Unterrichtsthemen für die jungen Menschen auf beiden Seiten der Grenze.

Das Ziel des Projekts besteht darin, die deutsch-französische Zusammenarbeit in der Bildung in den genannten Bereichen zu stärken, aber auch darin, einen verantwortlichen Umgang mit den digitalen Medien angesichts der Tatsache zu fördern, dass immer mehr Konsumenten über das Internet einkaufen – eine Tendenz, die sich in den nächsten Jahren noch verstärken wird.

Budget und Fortbestand des Projekts

Das Gesamtbudget des Projekts beläuft sich auf 587.200 €. Das ZEV beantragt beim Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau **eine Subvention in Höhe von 44.000 €**. Diese setzt sich wie folgt zusammen:

- 14.600 € für das Jahr 2016
- 14.700 € für das Jahr 2017
- 14.700 € für das Jahr 2018

Die größten Posten des Budgets (beigefügt im Anhang) stellen die Personalkosten für zweieinhalb Stellen dar (sie machen mehr als 90 % des Gesamtbudgets aus), sowie die mit der pädagogischen App und der Website verbundenen Kosten (ungefähr 5 % des Gesamtbudgets).

Grenzüberschreitende Zusammenarbeit

Bei diesem Projekt sind auf Seiten der Europäischen Union zahlreiche institutionelle französische und deutsche Finanzierungspartner vertreten sowie die Stiftung Fondation Entente Franco-Allemande (FEFA), das Deutsch-Französische Jugendwerk (DFJW) und das *Centre régional de documentation*

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Suite à l'avis favorable du Bureau, le Conseil de l'Eurodistrict octroie une subvention de 44.000 € au Centre Européen de la Consommation (CEC) pour la mise en œuvre du projet « IT-Scholl », qui sera versée en trois tranches :

- 14.600 € au titre de l'année 2016
- 14.700 € au titre de l'année 2017
- 14.700 € au titre de l'année 2018

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tout document afférent à ce projet.

Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication et d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict.

Der Rat des Eurodistrikts beschließt auf Anregung des Vorstands eine Förderung in Höhe von 44.000 € zugunsten des Europäischen Verbraucherschutz e.V. (ZEV) für die Umsetzung des Projekts IT-School, die in drei Teilen gezahlt werden soll:

- 14.600 € für das Jahr 2016
- 14.700 € für das Jahr 2017
- 14.700 € für das Jahr 2018

Der Eurodistriktrat ermächtigt den Präsidenten, alle mit diesem Projekt in Verbindung stehende Unterlagen zu unterzeichnen.

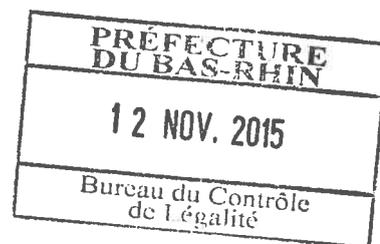
Die finanzielle Unterstützung durch den Eurodistrikt ist an die Verpflichtung der Projektträger geknüpft, das Logo des Eurodistrikts auf allen Werbeunterlagen anzubringen und im Rahmen der Öffentlichkeitsarbeit auf die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrikt hinzuweisen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 18 juin 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

20 JUIL. 2015



**Document de séance n°1/ 4.2 / 2015
Vorlage Nr. 1 / 4.2 / 2015
Rapporteur / Berichterstatter
Anika KLAFFKE**

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Sitzung des Euro- distriktrates 6 / 2015	Date de la séance / Sitzungstag 18.06.2015
---	---

Point n° 4.2 de l'ordre du jour / Punkt 4.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Le stand de l'Eurodistrict au Salon MIPIM 2016 / Eurodistriktstand auf dem Salom MIPIM 2016

I. Rapport / Sachverhalt:

La « Wirtschaftsregion Offenburg/Ortenau » (WRO) sollicite une subvention de 25.000 € pour la participation au MIPIM à Cannes en 2016.

L'Eurométropole de Strasbourg (alors Communauté Urbaine de Strasbourg) et la WRO ont mis en place un marketing territorial commun en étant présents sur un stand commun lors des salons internationaux de l'immobilier de Munich (EXPO REAL) et de Cannes (MIPIM) depuis 2011.

C'est une occasion pour L'Eurodistrict de promouvoir son territoire, sa spécificité en tant qu'espace transfrontalier, et mettre en réseau des entreprises. Le Conseil de l'Eurodistrict s'était félicité de cette initiative commune.

1. Partenariat transfrontalier

L'Eurométropole de Strasbourg et la WRO travaillent de façon conjointe sur de nombreux sujets visant à assurer la promotion économique du territoire. Elles agissent ensemble sur de nombreux projets dans le cadre de la feuille de route « SXB éco 2020 ». Ce projet permet de poursuivre la coopération fructueuse dans le domaine

Die Wirtschaftsregion Offenburg /Ortenau (WRO) stellt einen Förderantrag von 25.000€ für die Teilnahme an der MIPIM in Cannes im Jahr 2016.

Die Eurométropole Straßburg (der damalige Stadtverband Straßburg - CUS) und die WRO haben ein gemeinsames Regionalmarketing errichtet indem Sie mit einem gemeinsamen Stand an den internationalen Immobilienmessen München (EXPO REAL) und Cannes (MIPIM) seit 2011 teilnahmen. Für den Eurodistrikt ist dies eine Gelegenheit sein Gebiet und dessen Besonderheit als grenzüberschreitender Raum hervorzuheben und Unternehmen zu vernetzen. Der Eurodistriktrat begrüßte die Einrichtung dieses Projekts.

1.Grenzüberschreitende Partnerschaft

Die Eurométropole Straßburg und die WRO arbeiten gemeinsam an zahlreichen Themen zur wirtschaftlichen Förderung des Gebiets. Sie beteiligen sich gemeinsam an zahlreichen Projekten im Rahmen des Aktionsplans „SXB éco 2020“. Dieses Projekt ermöglicht die fruchtbare Zusammenarbeit im Bereich des Regionalmarketings weiterzuführen.

du marketing territorial.

2. Plus-value transfrontalière et impact positif sur le territoire et la population de l'Eurodistrict

Ce projet vise à promouvoir le territoire de l'Eurodistrict et sa spécificité en tant que territoire transfrontalier au sein des plus grands salons immobiliers mondiaux. C'est un moyen pour l'Eurodistrict de se présenter comme une région transfrontalière dotée d'une économie performante et comme un « laboratoire de l'Europe ». MIPIM favorise la rencontre d'acteurs clés et permet à l'Eurodistrict de faire connaître son dynamisme économique.

3. Pérennité et caractère novateur

L'Eurodistrict participe aux salons MIPIM depuis 2011 conformément à la décision du Conseil. Un financement sur trois ans a doté le projet d'un caractère pérenne. Ces deux acteurs présentent leurs biens immobiliers industriels et commerciaux en tant que région transfrontalière européenne.

4. Bilinguisme

Pour ces manifestations, l'usage des deux langues sera privilégié pour toutes les communications. De plus, la planification et la réalisation du salon nécessitent une bonne compréhension entre les acteurs des deux rives ainsi que les échanges soutenus dans les deux langues.

Les années précédentes, la WRO avait obtenu une subvention de 30.000 € de la part de l'Eurodistrict pour sa participation aux deux salons (l'EXPOREAL et MIPIM). La majeure partie de la subvention avait été utilisée pour l'EXPOREAL où un stand Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avait été créé (au MIPIM à Cannes, il s'agissait d'une présentation de l'Eurodistrict sur le stand de la ville de Strasbourg). Pour l'édition 2016 du MIPIM, il est prévu de faire un stand de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau comme à EXPO REAL.

Si l'Eurodistrict soutient chaque salon à hauteur de 25 000 €, il devra prévoir un budget total de 50 000 € en 2016.

2. Grenzüberschreitender Mehrwert und positive Auswirkung auf das Gebiet und die Bevölkerung des Eurodistrikts

Dieses Projekt soll für das Gebiet des Eurodistrikts und dessen Besonderheit als grenzüberschreitendes Gebiet auf den größten weltweiten Immobilienmessen werben. Es ermöglicht dem Eurodistrikt somit sich als Grenzregion mit außerordentlicher Wirtschaftskraft und als „Laboratorium Europas“ zu präsentieren. MIPIM favorisiert die Begegnung von Schlüsselakteuren und ermöglicht dem Eurodistrikt die wirtschaftliche Dynamik seines Gebiets kundzutun.

3. Nachhaltigkeit und innovativer Charakter

Der Eurodistrikt nimmt seit dem Jahr 2011 an den MIPIM-Messen teil, dies mit Unterstützung des Rates. Die Finanzierung über einen Zeitraum von 3 Jahren gewährt die Nachhaltigkeit des Projektes. Beide Akteure präsentieren ihre Immobilien, Industrie- und Handelsgüter als Teile einer grenzüberschreitenden europäischen Region.

4. Zweisprachigkeit

Die gesamte Kommunikation im Rahmen dieser Veranstaltung erfolgt bevorzugt zweisprachig. Insbesondere Planung und Durchführung der Messen bedürfen in der Tat einer guten (sprachlichen) Verständigung beider Akteure und einen in beiden Sprachen stattfindenden Austausch.

Die vorherigen Jahre hat die WRO eine Förderung von 30.000€ für die Teilnahme an beiden Messen (EXPO REAL und MIPIM) vom Eurodistrikt erhalten. Der größte Teil der Förderung wurde für die EXPO REAL genutzt, auf der ein Stand Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau entstand (auf dem MIPIM in Cannes war das Eurodistrikt mit seinem Logo nur auf dem Stand der Stadt Strasbourg vertreten). Für das Jahr 2016 soll es einen eigenen Eurodistriktstand Strasbourg-Ortenau geben wie auf der EXPO REAL.

Sollte der Eurodistrikt beide Messen mit einer Förderung von jeweils 25.000 € unterstützen, müssten für das Jahr 2016 50.000€ insgesamt für die Jahresplanung

Proposition de résolution

Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau accorde un soutien financier d'un montant de 25.000 € à la Wirtschaftsregion Offenburg/Ortenau (WRO) pour la participation au MIPIM à Cannes en mars 2016.

Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication et d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict.

berücksichtigt werden.

Beschlussvorschlag:

Der Eurodistriktrat bewilligt der Wirtschaftsregion Offenburg /Ortenau (WRO) eine Förderung in Höhe von 25.000 € für die Teilnahme an der MIPIM in Cannes im Jahr 2016.

Mit der finanziellen Unterstützung durch den Eurodistrikt geht für die Projektträger die Verpflichtung einher, auf allen Kommunikationsträgern das Logo des Eurodistrikts abzubilden und die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrikt im Rahmen ihrer Öffentlichkeitsarbeit zu erwähnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 18 juin 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

20 JUL. 2015

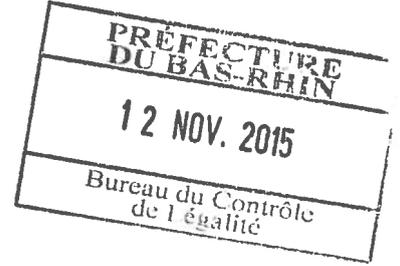


Projet/ Projekt : Eurodistrict-Stand MIPIM 2016
Porteur de projet / Projektträger: WRO GmbH
Contact / Kontaktperson: Manfred Hammes

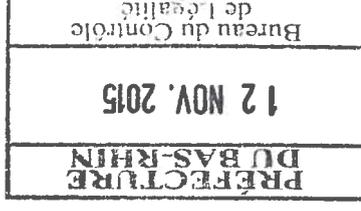
RECETTES / EINNAHMEN		Montant / Betrag €
Partenaires français / Französischer Partner		
Eurométropole		25 000 €
Partenaires allemands / Deutsche Partner		
WRO GmbH		25 000 €
Subvention Eurodistrict Strasbourg-Ortenau / Förderung Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (max. 50 %)		25 000 €
Total du budget		75 000 €

DEPENSES/ AUSGABEN		
Stand d'exposition / Messestand		50 000 €
Construction du stand / Standbau		10 000 €
Restauration / Catering		5 000 €
Communication presse / Kommunikation Presse		10 000 €
Total des dépenses / Gesamtausgaben		75 000 €

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,
adopté le 18 juin 2015 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage au
siège de l'Eurodistrict le **20 JUL. 2015**

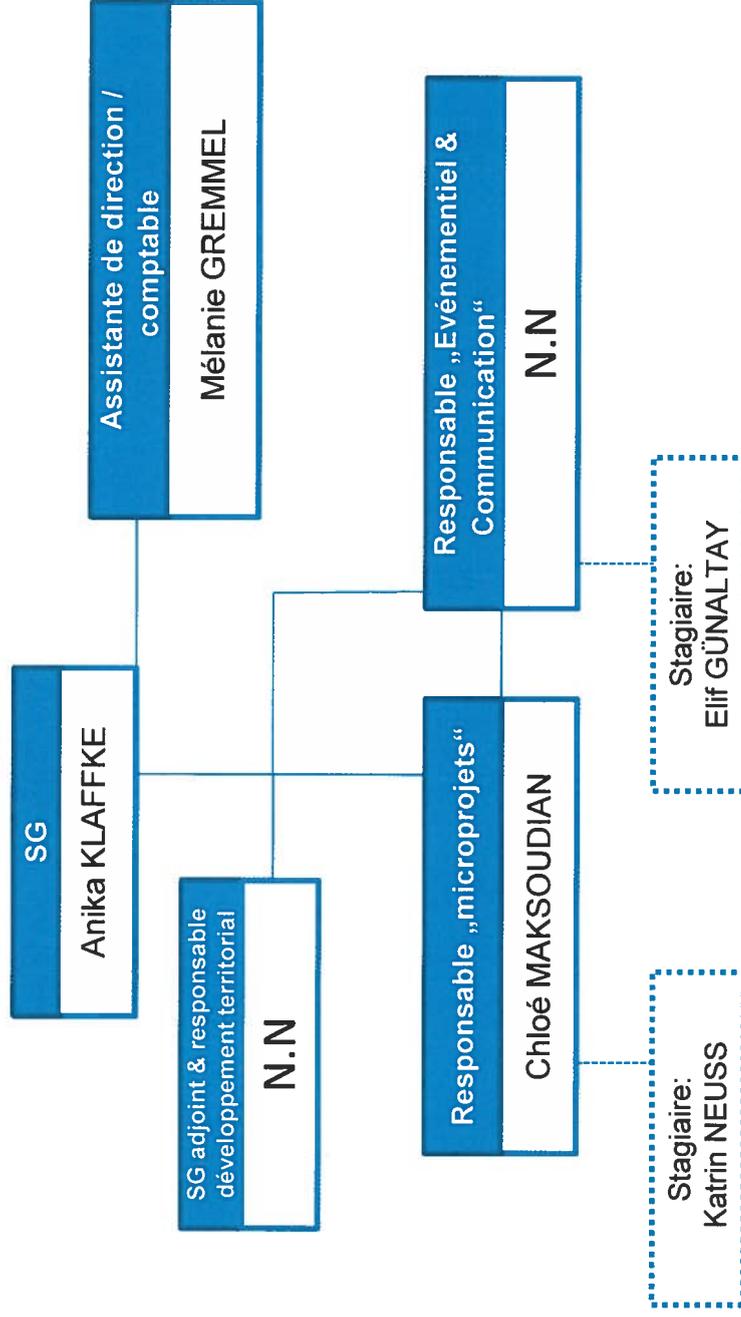


Le Secrétariat général de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

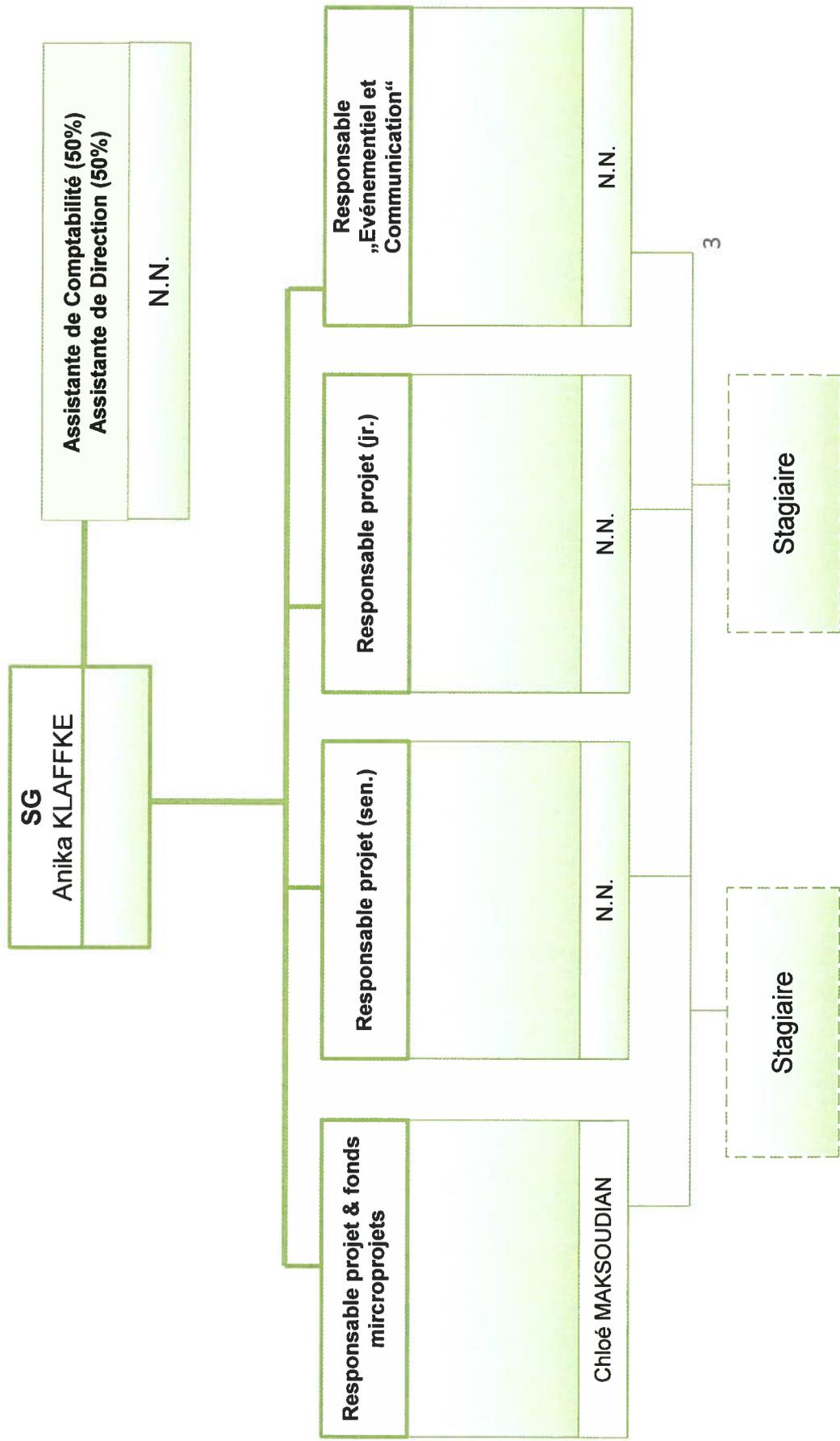


Réorganisation des postes

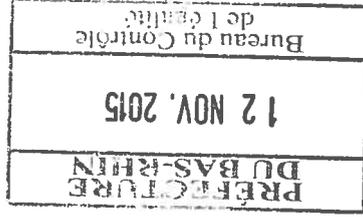
Organigramme actuel du Secrétariat général



Futur organigramme du Secrétariat général : répartition par thématique



MERCI



Accord à l'unanimité des suffrages exprimés,
adopté le 18 juin 2015 par le Conseil de
l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité préfectoral et affichage au
siège de l'Eurodistrict le **20 JUIL. 2015**